

# AVIRON

**ATHLETISME**  
**SPORTS**  
**21-22**  
**32**

# Dispositions spécifiques

## Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

### FFA

Mickael MARTEAU

Anne NOTTELET TOLLARD

Denis VIQUERAT

### UNSS

Luc CRISPON

Serge FORNARA

Christine JULLIEN

Olivier WINTER

Aviron Indoor

Responsable Formation

### Référents FFA

Mickael MARTEAU

# Dispositions Générales

---

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

<https://opuss.unss.org/article/74002>

**La lecture de cette fiche est obligatoire et complémentaire à la Fiche Sport Spécifique.**

## Dispositions particulières Aviron

---

Tous les licenciés UNSS à l'exception des élèves de Pôle France sont autorisés à participer.

# Championnats de France UNSS Excellence Collèges et Lycées en Aviron

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p><b>10</b> ou <b>15</b> compétiteurs dans 2 ou 3 bateaux.</p> <p>Monotypie Yolette VÉGA imposée.</p> <p>24 sont mises à disposition.</p> <p>B3, M1, M2, C1.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Yolette Mixte ; (2 garçons et 2 filles).</li> <li>- Yolette Garçons ; Mixité interdite (à l'exception du barreur).</li> <li>- Yolette Filles ; Mixité interdite (à l'exception du barreur).</li> </ul> <p>Une équipe est composée</p> <p>OBLIGATOIREMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une Yolette Garçons et d'une Yolette Filles ;</li> <li>- le 3<sup>ème</sup> équipage étant OBLIGATOIREMENT une Yolette Mixte.</li> </ul> <p>Les pelles « Hache » sont autorisées.</p>	<p><b>8</b> à <b>15</b> compétiteurs dans 1, 2 ou 3 bateaux.</p> <p>M2, C1, C2, J1, J2.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Huit de Pointe Mixte ; (4 garçons et 4 filles).</li> <li>- Quatre de Couple Garçons (barré ou non, ou yolette) ; Mixité interdite (à l'exception du barreur).</li> <li>- Quatre de Couple Filles (barré ou non, ou yolette) ; Mixité interdite (à l'exception du barreur).</li> </ul> <p>Une équipe peut être composée de :</p> <p><b>UN</b> huit mixte <b>OU</b> <b>DEUX</b> quatre ou <b>UN</b> huit mixte et <b>UN</b> quatre ou <b>DEUX</b> ou <b>TROIS</b> quatre de Couple.</p>
BARREUR	<p>Il ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'UN seul équipage.</p> <p>Il n'y aura pas de pesée (poids libre).</p> <p>Il n'y a pas de restriction d'âge.</p> <p>Il doit appartenir au même établissement.</p>	
JEUNE ARBITRE	<p><b>1 Jeune Arbitre valide par académie qualifiée.</b></p> <p>Certifié académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être rameur ou barreur lors de la compétition.</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive <b>ou les associations sportives</b> concernées ne pourront pas participer au championnat de France.</p>	
TENUE DE COMPÉTITION	<p>Cf. Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition).</p> <p><b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les tenues de club ne sont pas autorisées.</b></p> <p>Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.</p>	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINÉ	<p>Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est <b>obligatoire</b> et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange.</p> <p>En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.</p>	

RÈGLEMENT	UNSS - FFA	
FORMULE DE COMPÉTITION	Courses en ligne de 1000 m Courses éliminatoires – repêchages – ½ finales et finales	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPAGES	<b>24</b> maximum	<b>36</b> maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges <b>2022</b>	Champion de France UNSS lycées <b>2022</b> Champion de France UNSS LP <b>2022</b>
	Les différentes courses qui permettent le classement par équipe ne verront pas de médailles distribuées	

### Précisions Réglementaires

- Interdiction de ramer dans deux bateaux.
- L'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors des championnats d'académie.
- Un bateau incomplet ne court pas.

### Forfaits

- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place<sup>1</sup>, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré « **FORFAIT** » ;
- si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois (3) équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux (2) équipages ;

si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux (2) équipages, cette équipe ne peut poursuivre la compétition à un (1) équipage et est déclarée « **FORFAIT** ». *Sauf en lycée dans le cas d'une équipe composée d'un HUIT et d'une QUATRE et si le forfait concerne le QUATRE, le HUIT peut poursuivre la compétition)*

Les concurrents appartenant à des bateaux « **FORFAIT** » ou ayant terminé leur championnat de France, pourront en cas de besoin devenir « remplaçants » pour les autres équipages de leur équipe

Tout équipage incomplet, à cause d'un « **Forfait non médical** » d'un équipier, est déclaré « **FORFAIT** », entraînant ipso-facto le « **FORFAIT** » de son « **ÉQUIPE** » (Cf. : nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).

### Qualifications académiques

Une AS isolée dans son académie devra se joindre à l'organisation d'une académie limitrophe pour pouvoir être qualifiée.

<sup>1</sup> La présence de deux remplaçants est autorisée, sous réserve qu'ils apparaissent bien sur la liste des inscrits sur OPUSS

## Barème

	<b>Quatre</b>	<b>Huit</b>
1°	<b>100</b>	<b>200</b>
2°	<b>95</b>	<b>190</b>
3°	<b>90</b>	<b>180</b>
4°	<b>85</b>	<b>170</b>
5°	<b>80</b>	<b>160</b>
6°	<b>75</b>	<b>150</b>
7°	<b>70</b>	<b>140</b>
8°	<b>65</b>	<b>130</b>
9°	<b>60</b>	<b>120</b>
10°	<b>55</b>	<b>110</b>
11°	<b>50</b>	<b>100</b>
12°	<b>45</b>	<b>90</b>
13°	<b>40</b>	<b>80</b>
14°	<b>35</b>	<b>70</b>
15°	<b>30</b>	<b>60</b>
16°	<b>25</b>	<b>50</b>
17°	<b>23</b>	<b>46</b>
18°	<b>21</b>	<b>42</b>
19°	<b>19</b>	<b>38</b>
20°	<b>17</b>	<b>34</b>
21°	<b>15</b>	<b>30</b>
22°	<b>13</b>	<b>26</b>
23°	<b>11</b>	<b>22</b>
24°	<b>9</b>	<b>18</b>
25°	<b>7</b>	<b>14</b>
26°	<b>5</b>	<b>10</b>
27°	<b>4</b>	<b>8</b>
28°	<b>3</b>	<b>6</b>
29°	<b>2</b>	<b>4</b>
30°	<b>1</b>	<b>2</b>
31°	<b>1</b>	<b>2</b>
32°	<b>1</b>	<b>2</b>
33°	<b>1</b>	<b>2</b>
34°	<b>1</b>	<b>2</b>
35°	<b>1</b>	<b>2</b>
36°	<b>1</b>	<b>2</b>

**Par addition des points obtenus par l'ensemble des équipages selon la grille ci-contre.**

L'équipe déclarée « Championne de France » est celle qui totalisera le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, on utilise successivement les critères suivants :

- ① le plus grand nombre de **rameuses et rameurs**,
- ② le plus grand nombre de **rameuses**,
- ③ la moyenne d'âge la plus jeune de tous les **rameuses et rameurs**.

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les coordonnateurs : **15 avril 2022**

### **|| Les championnats de France auront lieu à Brive (académie de Limoges) du 13 mai au 15 mai 2022**

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Toutes les saisies se feront sur Opuss pour l'année 2021-2022.

# Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

---

Passerelle des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFA

Des équivalences sont actuellement à l'étude.

# Innovation

---

## SPORT PARTAGÉ

Course sur 500m en Yolette, avec **2** élèves valides et **2** élèves en situation de handicap.

Un recensement sera effectué dans toutes les académies pour éventuellement rajouter une épreuve Sport Partagé lors des championnats de France.

## RAME EN 5<sup>ème</sup> SE JETTE À L'EAU



Depuis 2013, le programme Rame en 5<sup>ème</sup> a permis à 65 000 élèves de découvrir l'aviron par la pratique en indoor. Face au succès de ce dispositif, il s'imposait d'assurer une passerelle vers la pratique sur l'eau. La Fédération Française d'Aviron a donc élaboré une extension du programme Rame en 5<sup>ème</sup>, afin de proposer une nouvelle offre aux clubs et aux établissements scolaires. **Le programme Rame en 5<sup>ème</sup> se jette à l'eau est né !**

Conçu sur le même principe que Rame en 5<sup>ème</sup>, Rame en 5<sup>ème</sup> se jette à l'eau associe une séance en bateau et une sensibilisation à la ressource naturelle : l'eau, en lien avec le programme d'enseignement de physique de 5<sup>ème</sup>.

Divisée en 3 ateliers, la séance se déroule au sein du club sur une durée moyenne de 3 heures. Les élèves s'initient à la pratique de l'aviron en milieu naturel en bateau individuel ou collectif selon le matériel disponible au sein du club. Un jeu conclut la séance pour permettre aux élèves de mettre à profit les apprentissages acquis lors des deux premiers ateliers.

Pour mettre en place la séance, un kit d'animation, comprenant tous les supports pédagogiques et outils de communication nécessaires, est disponible à la FFAviron sur la boutique fédérale.

### Lien

<http://scolaire.avironfrance.fr/evenements/rame-en-5eme>

## Annexe 1

---

### **Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

---

Aviron

---

NÉANT

---

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours  
avant les Championnats de France en  
2021 et n'étant pas autorisées à participer  
en Excellence**

---

Aviron

---

NÉANT

---

## Annexe 3 – Règles Aviron

---

Des championnats d'académie seront organisés en Sport Partagé en Yolette, avec **2** élèves valides et **2** élèves en situation de handicap sur 500m.

Un recensement sera effectué dans toutes les académies pour éventuellement rajouter une épreuve Sport Partagé lors du championnat de France.

Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification proposée dans le guide joint dans la fiche sport :

<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

# Annexe 4 – Règles minimales pour les championnats d'académie

---

La participation à un championnat qualificatif est obligatoire. La richesse de la rencontre est indispensable au développement de l'activité dans le respect des valeurs du sport scolaire.

L'organisateur devra mettre en place un déroulement qui permettra de respecter le cadre initialement proposé en qualifiant un nombre d'AS approprié, AS dont le niveau sera susceptible de prétendre à une qualification au niveau national. Le programme du championnat d'académie reste le même que celui du championnat de France.

**Une AS isolée dans son académie devra se joindre à l'organisation d'une académie limitrophe pour pouvoir être qualifiée.**